

Germain Gauthier

Évolution récente de l'enseignement supérieur québécois

Comme pour les autres éléments de la société québécoise, l'enseignement supérieur a subi, au cours de la décennie allant de 1960 à 1970, des transformations profondes correspondant à une véritable mutation. En effet, depuis ses débuts, l'enseignement supérieur constituait une préoccupation marginale de la société québécoise, mesurée par exemple en termes de scolarisation ou de financement public.

Rappelons ainsi que c'est fin 1959 que le gouvernement de Paul Sauvé, remplaçant brièvement celui de Maurice Duplessis, décida d'un financement plus large des universités du Québec en profitant d'une entente fédérale-provinciale déjà utilisée par les autres provinces depuis plusieurs années. Dix années plus tard, les universités, après l'explosion démographique générale des années '60, sont financées à 80 % par les fonds publics et sont considérées très largement comme un service public devant prioritairement servir au développement de la communauté qu'elles desservent.

Nous tenterons ici de décrire l'évolution récente des principales caractéristiques de l'enseignement supérieur québécois et d'en tirer un certain modèle du système dans lequel il s'engage maintenant. Nous indiquerons souvent les distinctions qui ont marqué et qui marquent encore les deux secteurs linguistiques, francophone et anglophone, de l'enseignement supérieur du Québec, car ces deux secteurs ont évolué à des rythmes et dans des circonstances parfois très différents.

Le lecteur intéressé trouvera les présentes questions traitées avec beaucoup plus de détails dans trois documents que le Conseil des universités du Québec publiera dans les prochains mois sur les objectifs de l'enseignement supérieur et sur les orientations des établissements d'enseignement supérieur qué-

bécois. Un hommage particulier doit être ici rendu à M. Pierre Cazalis, secrétaire du Conseil des universités du Québec, qui a participé à la préparation des documents dont s'inspirent les présentes considérations.

L'évolution de nos universités reflète évidemment celle des milieux universitaires des autres pays industrialisés. Mais elle a aussi ses caractères propres, qui traduisent l'originalité de la société québécoise et la spécificité de ses transformations durant la dernière décennie. Dresser un inventaire exhaustif des événements marquants de l'enseignement supérieur, ou du moins de ceux qui en ont influencé l'évolution, relèverait de l'exercice pédagogique. Ceux retenus ici apparaissent simplement comme les plus décisifs, tout au moins dans le cas du Québec.

transformation des structures de l'enseignement post-secondaire

Avant 1967, le système d'enseignement québécois offrait des voies variées et complexes à l'enseignement post-secondaire. Le secteur anglophone, pour sa part, était assez homogène. Après onze années d'études, le jeune anglophone accédait à l'une ou l'autre des facultés universitaires, sauf en médecine, en droit et médecine dentaire. Son collègue francophone pouvait entrer dans quelques facultés universitaires après douze ans d'études faites dans les écoles publiques; il ne pouvait entrer en médecine, en droit, en médecine dentaire et en lettres qu'après quinze années d'études dont les dernières faites dans les "collèges classiques" privés affiliés aux universités et octroyant un baccalauréat ès-arts.

Suite aux recommandations soumises en 1964 par la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, le gouvernement du Québec créait un nouveau niveau d'enseignement général et professionnel (niveau dit "collégial") s'inscrivant après onze années d'études, et menant à toutes les facultés universitaires, après deux années d'études générales. Les premiers collèges publics offrant ces enseignements ont ouvert leurs portes en 1967 et ont maintenant produit quatre générations d'étudiants se dirigeant à l'université.

L'implantation de ces collèges a été graduelle; elle est complète dans le secteur francophone et elle le sera dans un an pour le secteur anglophone. Les universités de langue française, qui comptaient 4,847 étudiants de niveau collégial en 1966-67, se sont délestés progressivement des enseignements

correspondants et n'en donnaient plus en 1970. Les trois universités de langue anglaise comptaient 4,475 étudiants de niveau collégial en 1966-67 et 6,810 étudiants de même niveau en 1970-71; elles se départiront complètement des enseignements correspondants en 1974.

Les enseignements de niveau collégial s'adressaient à environ 25% des clientèles universitaires francophones et à 30% des clientèles universitaires anglophones. La disparition du niveau collégial à l'université, en deux ou trois ans, a demandé à celle-ci un effort très important de transformation et de révision des programmes. Ce déplacement a comme effet d'élever la moyenne d'âge des étudiants universitaires, d'élever le centre de gravité du niveau d'enseignement, de faire disparaître le programme de baccalauréat général qui s'y donnait en milieu anglophone. Ces effets sur le milieu universitaire n'ont pas tous encore été évalués, mais ils semblent avoir des effets bénéfiques sur l'enseignement supérieur.

décentralisation des enseignements universitaires

Jusqu'en 1969, l'enseignement universitaire était concentré dans les trois villes de Québec, Montréal et Sherbrooke. Québec possédait l'université de langue française la plus ancienne, l'université Laval; Montréal comptait une université de langue française, l'Université de Montréal et deux universités de langue anglaise, McGill et Sir George Williams; Sherbrooke comprenait une université francophone, l'Université de Sherbrooke et une université anglophone, Bishop's.

Ces six universités avaient été créées entre 1821 et 1954 à la demande des communautés locales ou de groupes particuliers. Déjà à quelques autres endroits du Québec se donnaient quelques enseignements de niveau universitaire. C'est en 1968 que le gouvernement du Québec, de sa propre initiative, crée l'Université du Québec, organisme décentralisé par rapport au gouvernement, mais devant amener en concertation le développement déconcentré de plusieurs unités universitaires d'enseignement et de recherche. L'Université du Québec s'est vue confier dès 1969 la responsabilité de quatre campus universitaires, à Montréal, à Trois-Rivières, à Chicoutimi et à Rimouski et deux constituantes spécifiques à Québec, l'École nationale d'administration publique et l'Institut national de la recherche scientifique. A ces activités, l'Université du Québec ajoute

aujourd'hui celles dont elle a pris la responsabilité, à la demande du ministère de l'Éducation, dans le Nord-ouest du Québec et dans la région de l'Outaouais et par lesquelles elle poursuit principalement une oeuvre de formation et de perfectionnement des enseignants.

L'implantation rapide des constituantes de l'Université du Québec a eu comme effet de déséquilibrer le développement des autres universités; elle a eu surtout l'effet d'offrir des services universitaires à des régions qui en étaient jusqu'alors dépourvues (ou insuffisamment pourvues dans le cas de Montréal), et de favoriser la scolarisation universitaire du secteur francophone de la société.

accroissement massif des effectifs étudiants

Tandis que de 1962-63 à 1970-71 le nombre total d'étudiants à temps complet doublait dans le secteur anglophone, passant de 11,727 à 21,548 étudiants, les effectifs francophones triplaient. A vrai dire, la croissance des effectifs du secteur francophone se poursuivait régulièrement au cours de la décennie '60, tandis que le secteur anglophone accusait une stagnation à partir de 1968-69. Au total, de 1962-63 à 1970-71, le nombre total d'étudiants à temps complet de l'enseignement régulier passait pour l'ensemble du Québec de 24,631 à 56,429.

Le tableau I donne les effectifs à temps complet, à quatre ans d'intervalle, par secteur linguistique et par niveau d'études. Ces chiffres indiquent la stabilisation récente des effectifs anglophones, ainsi que la disparition du niveau collégial sur les campus francophones avec l'effort parallèle considérable de scolarisation à tous les cycles universitaires dans le secteur francophone. Ces tendances semblent devoir se poursuivre encore au moins quelques années dans les deux secteurs linguistiques.

Le mouvement de croissance des effectifs étudiants a été plus net encore en ce qui concerne les étudiants à temps partiel de l'enseignement régulier. De 1964-65 à 1970-71 seulement, leurs effectifs quadruplaient passant de 14,400 à 55,000, avec une croissance plus marquée dans le secteur francophone que dans le secteur anglophone. La décennie '60 affirmait ainsi l'importance de l'enseignement régulier à temps partiel, qui intéressera bientôt un nombre plus élevé d'étudiants que l'enseignement à temps complet.

Tableau I

Effectifs étudiants à temps complet par niveau d'étude et par secteur linguistique

	1966-67	1970-71
Niveau collégial		
Francophone.....	4,847	422
Anglophone.....	4,475	6,810
Total.....	9,322	7,232
1er cycle		
Francophone.....	12,820	31,188
Anglophone.....	11,449	11,539
Total.....	24,269	42,727
2e et 3e cycles		
Francophone.....	2,288	4,036
Anglophone.....	2,285	2,434
Total.....	4,573	6,470

S'il est vrai que le nombre des inscriptions aux deuxième et troisième cycles caractérise le niveau scientifique d'une université, on peut affirmer que les établissements du Québec ont fait d'importants progrès dans la dernière décennie. Les progrès étaient surtout sensibles dans le secteur francophone, où le nombre de ces étudiants augmentait d'environ 80%, tandis qu'il n'augmentait que de 10% dans le secteur anglophone. Pourtant, une disparité marquée demeurait en 1970-71 entre les deux secteurs linguistiques. Dans le secteur anglophone, le nombre des étudiants gradués équivalait à 20% de celui des étudiants de premier cycle; du côté francophone, la proportion atteignait à peine 12%. En dépit donc d'une évolution heureuse tout au long de la dernière décennie, les universités francophones accusaient, au début des années '70, un important retard par rapport aux établissements anglophones, pour l'ensemble des études de deuxième et troisième cycles.

La présence à McGill d'importants contingents d'étudiants étrangers n'explique pas, seule, cette situation; l'allocation d'importantes ressources financières et humaines à l'enseignement du premier cycle, la faiblesse numérique et la "jeunesse scientifique" relative des universitaires canadiens-fran-

çais, l'absence d'effort collectif en matière de recherche du côté francophone sont autant de causes d'une situation qui exigera dans la décennie '70 la mise en oeuvre d'importants correctifs.

En ce qui concerne les inscriptions par discipline, on note la stabilité des effectifs du secteur anglophone, particulièrement en Arts et Lettres, en sciences appliquées et en sciences de la santé; toutefois, les sciences pures y accusent une certaine désaffection, tandis que les sciences humaines et sociales y manifestent leur vogue récente. Du côté francophone, tous les secteurs sont en croissance, particulièrement les lettres et les sciences humaines et sociales; les sciences appliquées, seules, témoignent d'une stagnation qui, en fait, n'est qu'apparente: elle est due au transfert des cours de niveau collégial des universités dans les collèges.

Globalement, la scolarisation universitaire des populations féminines, bien qu'encore faible, a eu tendance à se redresser durant les années '60. Si, en 1970, il y avait du côté francophone une fille pour 2.9 hommes au premier cycle, il n'y en avait plus qu'une pour 3.9 au deuxième, et une pour 5.1 au troisième. Du côté anglophone, les proportions étaient d'une filles pour deux hommes au premier cycle, une pour 2.6 hommes au deuxième, et une pour 9.4 au troisième. Notons par ailleurs que si l'équilibre des sexes a tendance à se rétablir lentement du côté francophone, il semble se détériorer dans le secteur anglophone, surtout aux niveaux des deuxième et troisième cycles.

implantation massive des enseignements non-professionnels

La décennie '60 a vu les développements sectoriels les plus marqués, si l'on prend le critère du nombre des diplômés, dans les secteurs des sciences pures, des lettres et des sciences humaines. Les universités, qui comptaient le gros de leurs diplômés en génie, en droit et en médecine, ont reçu des contingents de plus en plus élevés d'étudiants dans les enseignements non-professionnels. Le tableau II en fait foi, dans le cas des diplômés de premier cycle.

La production de diplômés en sciences appliquées n'a progressé que de 80% au premier cycle du secteur francophone.

Tableau II

Augmentation en pourcentage des diplômés de premier cycle de 1960 à 1970, par secteur d'étude et par secteur linguistique

	Secteur francophone	Secteur anglophone
Sciences de la santé.....	115%	227%
Sciences de la nature.....	483%	174%
Sciences appliquées.....	80%	23%
Sciences humaines et sociales.....	426%	497%
Arts et lettres.....	637%	989%

Celle des diplômés de niveau gradué a toutefois augmenté de 750 % ; il convient de noter que cette hausse spectaculaire est tempérée par le fait que la situation en 1960 était particulièrement affligeante, les facultés de sciences appliquées se contentant alors de la production d'ingénieurs de premier niveau.

Alors que la proportion des diplômés du secteur francophone augmentait régulièrement au niveau du premier cycle, elle diminuait nettement au niveau du deuxième, passant de 72 à 60 % du nombre total des diplômés de maîtrise de 1960 à 1970 et elle ne croissait que faiblement, de 38 à 42 %, au niveau du troisième. Ces taux sont certes affectés par l'ouverture de l'Université du Québec qui, à la toute fin de la décennie, est venue accroître les effectifs du premier cycle francophone, contribuant ainsi à la détérioration provisoire et relative du rapport "effectifs gradués/effectifs totaux". Il n'en reste pas moins que la production de diplômés de deuxième et particulièrement de troisième cycle reste proportionnellement inférieure à celle du secteur anglophone, eu égard aux populations respectives des deux groupes linguistiques.

La disparition récente des écoles normales québécoises, au nombre de plus de cent il y a dix ans, et la prise en charge de la formation des maîtres par les universités auront une influence considérable sur la répartition interne des étudiants entre différents types de programmes de formation. Il est prévu que dans certains cas, les programmes de formation de maîtres intéresseront plus de vingt pourcent des étudiants. McGill University, pour sa part, a déjà assumé sur son campus principal la formation des maîtres catholiques et protestants de langue anglaise.

bourgeoisement de la recherche

Si l'on en juge par l'évolution des octrois consentis aux universités du Québec, on peut affirmer que la recherche y a connu un développement spectaculaire au cours des années '60. Ces fonds sont en effet passés d'une dizaine de millions de dollars en 1962-63, à près de 38 millions en 1970-71.

Plus notable encore que la croissance des budgets globaux de recherche a été l'évolution de leur répartition entre les universités du Québec. Au début de la décennie, l'université McGill absorbait entre les deux tiers et les trois quarts des sommes globales consacrées ici à la recherche universitaire; bien que ses subventions aient nettement augmenté, s'élevant aujourd'hui à quinze millions de dollars environ, leur croissance est inférieure à celle enregistrée dans les universités de langue française. Les subventions à l'Université Laval et à l'Université de Montréal, chacune d'un peu plus d'un million en 1962-63, s'élevaient à près de neuf millions à chacune en 1970-71. Sherbrooke reçoit aujourd'hui près de trois millions de dollars, contre moins d'un quart de million dans la première moitié de la décennie. L'Université du Québec a mis sur pied des infrastructures qui lui permettront de développer ses activités au cours des années '70. Au total, les universités francophones recevaient en 1970-71 près de 23 millions de dollars, contre à peine plus de quatre millions six ans plus tôt.

Il reste cependant beaucoup à faire en ce domaine dans la plupart des universités du Québec. Deux problèmes retiennent surtout l'attention: la faiblesse relative de la recherche d'équipes, d'une part, et l'inégalité de développement des différentes universités. En dépit de l'augmentation des subventions au cours des dernières années, la situation n'est pas satisfaisante, même dans des institutions plus que cinquantenaires. Elle est le fruit de politiques passées dont on conteste aujourd'hui l'opportunité; elle ne pourra être corrigée que par un effort systématique de développement.

L'origine des fonds de recherche a tendance à se diversifier. L'évolution notable à ce sujet a été l'entrée en scène du gouvernement provincial. Il y a dix ans, ses contributions directes à la recherche universitaire étaient négligeables. En 1970-71, elles s'élèvent à plus de sept millions de dollars et représentent 19% de l'ensemble des subventions de recherche. Si l'on ajoute à cette somme les contributions indirectes consenties par le canal du ministère de l'Éducation à même les budgets normaux

de fonctionnement et d'investissement, on peut affirmer que le gouvernement provincial assume dans le financement de la recherche universitaire des responsabilités au moins égales à celles du gouvernement fédéral. Bien plus, par sa volonté, encore maladroitement exprimée mais réelle, d'assurer le développement des différents secteurs scientifiques, il apparaît au seuil des années '70 que le gouvernement québécois contribuera plus à l'avenir que le gouvernement fédéral à la planification de la recherche universitaire.

L'évolution de l'encadrement administratif de la recherche s'est généralement présentée en trois phases. Dans un premier temps, où l'enseignement de deuxième et troisième cycles ainsi que la fonction recherche étaient peu développés, l'encadrement à ce niveau était unique, et surtout de niveau départemental. Dans un deuxième temps, le développement des études avancées a provoqué la création d'un cadre particulier: à McGill, le "Committee on Graduate Studies", créé dès 1907 pour devenir en 1923 la "Faculty of Graduate Studies"; à Laval, l'École des gradués, créée en 1939 pour la Faculté des sciences et, en 1940, pour l'ensemble de l'université.

Enfin, dans un troisième temps et à une date très récente, le développement de la recherche a pris une importance telle que la plupart des universités ont dissocié l'enseignement aux cycles supérieurs de l'enseignement de premier cycle et créé une structure particulière pour les activités de recherche. C'est ainsi que plusieurs universités ont créé le poste de vice-recteur à la recherche, généralement appuyé d'un comité ou d'une commission consultative et d'un service technique: l'Université Laval et l'Université de Montréal ont créé un tel poste en 1968, l'Université de Sherbrooke en 1969; pour sa part, l'Université du Québec, dès sa fondation en 1969, se dotait, tant au siège social que dans ses constituantes, de structures semblables.

évolution du statut des établissements

Toutes les universités du Québec possèdent des chartes civiles qui ne font aucune référence les unes aux autres. Pendant longtemps les universités ont exercé leurs responsabilités publiques selon des modalités propres à chacune, sans concertation réelle, sans objectifs communs; la variabilité des objectifs universitaires s'expliquait largement par le défaut de l'État de définir pour l'enseignement supérieur des objectifs globaux.

Le rôle social des universités québécoises s'est transformé au cours des récentes années, alors que ces établissements passaient d'un statut de type privé à un statut de type public. Cette évolution progressive s'est accompagnée, du côté francophone, de l'abandon par l'Eglise de la plupart des responsabilités qu'elle exerçait directement, jusqu'au milieu des années '60, dans le domaine de l'enseignement supérieur; du côté anglophone, l'influence des églises avait été abandonnée il y a quelques décennies.

C'est ainsi que les universités plus anciennes de Laval et de Montréal ont voulu marquer, dans des chartes nouvelles, en 1970 pour la première et en 1967 pour la seconde, la double transformation dont il vient d'être question. L'Université du Québec, pour sa part, recevait en 1968 une charte qui la dotait des caractères d'un établissement de type public, tant par le mode de nomination des personnes, appelées à sa direction, que par la diversité de provenance de ces mêmes personnes.

On peut aujourd'hui tirer de l'examen de la charte et des statuts de chacune des universités que les établissements d'enseignement supérieur se reconnaissent et se sont vu reconnaître par les divers corps sociaux une responsabilité publique. Ces chartes et statuts ne diffèrent que sur des points d'importance secondaire, concernant les modalités de fonctionnement des établissements plus que le rôle qui leur est dévolu dans la société québécoise. Le caractère public de tous ces établissements est annuellement confirmé par l'octroi de subventions gouvernementales qui constituent la plus grande partie de leurs ressources. Il n'existe aucune différence essentielle dans le statut des différentes universités; on ne peut donc parler au Québec de coexistence d'un réseau privé et d'un réseau d'Etat, mais bien d'un réseau unique d'universités publiques.

Comme dans tous les milieux universitaires, le monde étudiant a subi des transformations profondes et a manifesté ces dernières de façon assez tapageuse, à l'occasion de la sublimation de problèmes sociaux proprement québécois. Il a réclamé et obtenu un droit de participation aux processus de planification et de gestion de l'université à tous les niveaux. Après la désintégration de leurs organes syndicaux, les étudiants ont réussi à s'assurer une participation à la vie interne des départements universitaires et des programmes de formation, c'est-à-dire au niveau où leur intérêt et leurs préoccupations s'insèrent plus immédiatement.

intervention de l'état dans l'enseignement supérieur

Les activités des établissements d'enseignement supérieur au Québec ont connu durant la décennie '60 une croissance impressionnante. Pour fin d'illustration, mentionnons que de 1962-63 à 1970-71, alors que les effectifs étudiants augmentaient d'un facteur 2.3, les dépenses universitaires de fonctionnement augmentaient d'un facteur 4.3 et les subventions gouvernementales de fonctionnement étaient multipliées par un facteur 7.1, ces dernières passant de 20 millions à 143 millions de dollars (et à 205 millions en 1972-73).

Peitchinis¹ a évalué que les dépenses totales de fonctionnement des universités du Québec, de 1960 à 1970, avaient augmenté de 304%, alors que pour l'ensemble des universités canadiennes la moyenne de l'augmentation pour dix ans était de 494%. Toutefois, au niveau des dépenses par étudiant, l'augmentation québécoise pour la même période était de 129%, en comparaison de 127% pour l'ensemble du Canada. Le Québec aurait ainsi gardé la même position relativement à l'ensemble canadien; la faiblesse relative de l'augmentation de la dépense totale serait due à l'augmentation plus lente des effectifs étudiants, celle-ci étant elle-même due à la disparition de la première année universitaire au profit des nouveaux collèges d'enseignement général et professionnel. Cette hypothèse est confirmée par l'augmentation des dépenses dans le secteur post-secondaire non-universitaire qui a augmenté de 617% au cours de la même décennie (passant de 23 à 168 millions), par comparaison à une augmentation canadienne de 581%.

L'ampleur de l'effort consenti d'une province à l'autre du Canada en faveur de l'enseignement post-secondaire doit se mesurer, entre autres, aux sources de revenus possibles. Il a été ainsi calculé par Peitchinis que les coûts totaux de l'enseignement post-secondaire représentaient, en 1970, 3.2% des revenus particuliers au Québec et 3.1% de ces derniers pour l'ensemble du Canada. Financièrement, la décennie des années '60 a donc surtout été marquée au Québec par l'effort public pour l'implantation du niveau collégial, tout en permettant au niveau universitaire de garder sa place relative dans l'ensemble canadien. La fraction du revenu national affectée à l'enseignement post-secondaire a augmenté au cours des années '60. Il est prévu que cette fraction augmentera encore au cours des prochaines années, même s'il apparaît des signes de plus en

plus évidents que son augmentation ne se fera pas au même rythme. Ainsi, depuis quelques années, le gouvernement du Québec propose des subventions de plus en plus serrées en faveur des universités et impose des contraintes budgétaires selon des critères qui sont malheureusement encore inégalement définis et inégalement acceptés. Au seuil des années '70, le contrôle de l'emballlement des coûts et l'intervention croissante du ministère de l'Éducation dans le domaine de l'administration universitaire créait dans les universités des tensions internes qui ne seront pas rapidement résorbées.

En 1971-72, les pouvoirs publics québécois prenaient en charge 80% environ des dépenses de fonctionnement des universités. D'abord simple pourvoyeur de subventions, le gouvernement affirmait son intérêt en créant dans le cadre du ministère de l'Éducation sa Direction générale de l'enseignement supérieur, dès 1964, puis en se faisant le maître d'oeuvre de la fondation de l'Université du Québec, en 1968, et en mettant sur pied à la même époque le Conseil des universités.

Cette intervention se développa spontanément. Pour l'étayer, point de conception particulière de l'enseignement supérieur, point de politique globale; seulement quelques points de repère, relevant d'une certaine idée de l'État, ou parfois du simple sens commun. Elle fut, évidemment, très diversement accueillie. Tous, pourtant, appellent la planification de l'enseignement supérieur, qu'ils la jugent nécessaire, ou qu'ils la voient inéluctable, même si son élaboration immédiate est prématurée.

C'est pour donner malgré tout au développement de l'enseignement supérieur, et en particulier à l'intervention des pouvoirs publics, des bases réalistes, connues, et si possible acceptées par le milieu universitaire, que le Conseil des universités a lancé avec l'accord du ministre de l'Éducation une double entreprise de planification, tandis que le ministère lui-même prenait charge d'opérations sectorielles.

Le Conseil des universités prévoit, après dix-huit mois de travail, soumettre deux rapports à l'automne 1972: l'un consacré à la définition des objectifs généraux de l'enseignement supérieur au Québec pour les années '70, l'autre proposant les lignes principales du développement de chaque université au cours des prochaines années, après consultation de chacune d'elles. Pour sa part, le ministère de l'Éducation, par la préparation de "plans sectoriels" déjà lancée en sciences appliquées et en sciences de la santé, veut prévoir pour l'ensemble

des établissements les ressources humaines, physiques et financières dont ils devront disposer pour répondre adéquatement, mais économiquement, aux besoins quantitatifs et qualitatifs du milieu.

Il va sans dire que de telles opérations, auxquelles collaborent très étroitement universitaires et universités, produiront un effort plus rationnel de l'enseignement supérieur au service de la société québécoise, au moment où, dans quelques universités, les moyens disponibles dépassent les besoins immédiats du milieu régional d'autrefois.

conclusion

En guise de conclusion, il vaut la peine de souligner les progrès de la notion de réseau organique d'établissements. Afin de permettre aux établissements d'enseignement supérieur de situer mieux leur action et leur développement, il semble se préciser un certain modèle qui, basé sur les traditions et les besoins nouveaux du Québec, reliera les organismes et les institutions publiques entre eux. Aux universités, il sera proposé vraisemblablement de se définir nettement comme des agents de développement social pour la décennie '70. C'est ainsi que le réseau des établissements d'enseignement supérieur devrait répondre aux besoins de l'ensemble de la société québécoise.

Dans ce réseau, se distinguent en pratique deux secteurs, l'un francophone, l'autre anglophone, au service de deux communautés linguistiques. L'orientation du réseau, de chaque secteur linguistique et de chaque établissement, doit tenir compte des besoins à long terme (dix ou quinze ans) et des ressources existantes (campus actuels, développement physique de chacun d'entre eux, ressources professorales disponibles . . .).

Une parité de services universitaires entre les secteurs linguistiques doit être recherchée le plus rapidement possible. On entend par parité le fait que les deux secteurs puissent offrir des services universitaires de qualité égale, à chacun des trois cycles de formation de même qu'en recherche, et qu'à cette fin leurs ressources financières respectives soient à peu près proportionnelles à la population des groupes linguistiques correspondants.

Chaque établissement devrait se caractériser non pas nécessairement par l'éventail complet des services universitaires,

que l'on doit rechercher plutôt au niveau du réseau, mais par des caractéristiques scientifiques, pédagogiques et socio-culturelles propres, acceptées par tous les éléments de notre système d'enseignement supérieur.

Le gouvernement assumera la coordination et la cohérence d'un réseau d'établissements autonomes et concurrentiels, avec la participation des universités et d'un Conseil des universités conservant sa propre marge d'initiative et de liberté.

référence

1. S. G. Peitchinis, *Financing Post-Secondary Education in Canada*, Report Commissioned by the Council of Ministers of Education of Canada, 1971, p. 128.